



SAISON 2018 – 2019

Fiche de gestion de la Caution

Nom de l'adhérent :

Equipe :

Le Grenade Volley-ball, faute d'une participation suffisante des membres du club à son fonctionnement, a rencontré de nombreuses difficultés pour mettre en œuvre une politique efficace de développement.

C'est pourquoi, de nouveau, cette saison est mis en place le principe d'une caution qui a pour objectifs :

- Améliorer le cadre de vie du club en simplifiant les démarches du comité directeur.
- Augmenter les capacités d'autofinancement afin d'augmenter les services rendus.
- Augmenter les dotations (maillots, ballons, etc...)

La caution est fixée à 20€. Elle ne sera pas encaissée de toute la saison et sera intégralement annulée si l'adhérent a respecté les obligations ci-dessous. En respectant ses obligations, l'adhérent offrira au club l'aide nécessaire à son bon fonctionnement et par ce biais à son développement.

Obligations individuelles et d'équipe : 20€

Caution: Par chèque n°

Le chèque doit rester agrafé à ce document **NON DATE**

- Donner un dossier d'inscription complet dans les temps (fiches d'inscription, formulaires remplis, certificat médical, et paiement en bonne et d'ue forme).
- Participer à l'assemblée générale du club (ou donner sa procuration à quelqu'un)
- Accorder un service au club
 - o Participer à une animation,
 - o Aider à la mise en place ou à la vie du club-house,
 - o Aider à la collecte de prix pour les animations,
 - o Aider aux sponsorings,
 - o Garantir le bon fonctionnement sportif de son équipe (cela implique une bonne communication avec le responsable d'équipe qui sera l'arbitre de ce critère)

Si ces obligations ne sont pas atteintes, le club pourra encaisser une partie ou la totalité de la caution

Signature de l'adhérent (ou tuteur légal)